

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Comme nous l'avons évoqué lors d'une précédente réunion du conseil municipal, pour tenir compte des conclusions de nos précédents exercices en matière de « risques majeurs », nous avons acheté dix couvertures « ordinaires » en cas de besoin pour des personnes qu'il faudrait accueillir en urgence (donc, pas de couvertures de survie qui ont une durée de vie limitée comme le conseil l'avait expliqué). Ces couvertures sont stockées sur la tribune de l'église, dans une malle métallique à l'abri de la poussière et de l'humidité, l'église étant un lieu d'accueil d'urgence possible comme les exercices l'ont montré, dont le dernier exercice à la mi-mai.

Bien entendu, ces couvertures pourront servir à répondre à d'autres besoins éventuels.

SECURITE CONTRE L'INCENDIE EN FORET DU FAIT DES ARBRES SCOLYTES.

Comme nous l'avons évoqué lors d'une des dernières réunions du conseil, nous avons pris des contacts avec des propriétaires concernés par les risques de feux de forêt du fait de la chute d'arbres scolytés. Le chemin rural de la Ferlandière n'est pas en état et il enclave des parcelles devenues inaccessibles parce que le chemin n'est plus praticable.

Cette nécessité de désenclavement s'inscrit dans nos obligations de débroussaillage récemment rappelées par la préfecture et fait suite au signalement de risque de feu en forêt signalé par le GEDEFOR, organisme privé regroupant les propriétaires forestiers privés.

Il va y avoir prochainement une réunion proposée aux propriétaires et riverains concernés afin d'étudier les diverses solutions pouvant exister pour ce désenclavement et la possibilité d'accès en cas de feu forestier. Ainsi qu'un rappel à l'obligation d'abattre les épicéas scolytés.

MISE EN PLACE D'UNE BACHE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE SITE DE CONNAISSANCE DE LA MEUSE.

Le sous-préfet nous a assuré que nous serions aidés financièrement dans le cadre de la DETR 2024 pour l'implantation de la bache d'eau d'extinction d'incendie envisagée sur le site de Connaissance de la Meuse et que nous pouvions engager les travaux puisque le dossier avait été régulièrement déposé en sous-préfecture.

Une réunion a été ainsi mise en place pour étudier l'implantation précise avec l'association, validée par le SDIS.

ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE AUX MALVOYANTS ET SECURITE DE TRAVERSEE DE LA GRAND RUE.

Vous avez été récemment destinataires d'un mail relatif à la difficulté de traversée de la Grand Rue pour une personne malvoyante du secteur. La solution étant de faire un marquage au sol (passage piétons, plots pédotactiles, ligne colorée). Ces petits travaux apparaissent indispensables pour respecter nos obligations légales.

A ce propos, une nouvelle obligation pèse sur nous : il nous faut maintenant déclarer tous les obstacles à la circulation piétonne et cyclable, sur un site internet national qui sera accessible à toutes les entreprises qui présenteront des produits (type GPS) destinés à aider les usagers de l'espace public ... lorsqu'ils voudront préparer leur déplacement.

TRAVAUX RUE DE LA VIERGE.

Le maître d'oeuvre est venu récemment pour préparer le futur chantier (voirie, desserte en eau potable, gestion des eaux pluviales) qui intégrera un aquadrain faisant décanteur sur la place de retournement

pour les pluies d'orage et les écoulements de graviers. Cet aquadrain devra être conforme aux obligations d'accessibilité pour éviter les accidents (roues de vélo ou de fauteuil ou de poussette coincées, dimensions adaptées aux cannes de personnes malvoyantes, aux pieds des chiens, ...).